

EGP | Etats
Généraux de la
Pédagogie



Avis de la FAGE

sur

la Pédagogie dans l'enseignement supérieur

Etats Généraux de la Pédagogie



FAGE
LES ASSOS ÉTUDIANTES

Sommaire

Edito	4
Partie 1 - La formation des enseignants-chercheurs	5
Vision de la FAGE	7
A. Repenser la place de la pédagogie dans la formation et au début de carrière	8
B. Repenser la place et le rôle de la qualification	8
C. Reconnaître l'activité pédagogique dans la carrière	10
D. Développer la formation continue des enseignants-chercheurs via l'émergence de services universitaires de pédagogie	11
Partie 2 - L'évaluation des compétences	15
Vision de la FAGE	17
A. Moderniser le système de pilotage des apprentissages	18
B. Démocratiser l'apprentissage collaboratif (social learning)	21
C. Faire de l'équipe pédagogique le levier de la démarche qualité	22
Partie 3 - Les rythmes universitaires	27
Vision de la FAGE	29
A. Faire de l'aménagement des rythmes un levier de réussite	30
B. Créer la césure pour favoriser l'engagement étudiant	31
C. Adapter les services universitaires et sociaux aux rythmes des étudiants	32
D. Engager une vision partagée des rythmes universitaires	33
Partie 4 - Le numérique et la pédagogie	37
Vision de la FAGE	39
A. Définir une stratégie ambitieuse en faveur du numérique	40
B. Passer d'une logique de mode à une logique pédagogique fonctionnelle	43
C. Moderniser les infrastructures numériques	44
D. Investir dans le numérique pour développer la formation continue	45

Edito



Les défis que doit relever notre système d'enseignement supérieur sont nombreux. Qu'il s'agisse de participer à redonner du sens au principe d'égalité en permettant la réussite de tous les jeunes au sein d'une formation supérieure de qualité, de réussir l'étape des regroupements d'établissements, de développer une recherche répondant au nécessaire principe de liberté et à l'exigence d'excellence ou d'assurer l'épanouissement des étudiants, personnels et des enseignants, l'Université porte les espérances d'un progrès collectif.

Pendant tous ces chantiers ne peuvent se réaliser si la formation des jeunes - qui deviendront les actifs, les chercheurs, les enseignants et globalement les forces vives de demain - n'est pas en progression constante. La question que la FAGE a souhaité se poser, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire en décembre 2014 était simple : comment rénover notre approche pédagogique, en développant de nouvelles méthodes, en utilisant nos ressources de manière plus efficace, en impliquant mieux l'ensemble des acteurs et en premier lieu, les étudiants.

La FAGE a ainsi ouvert, en fin d'année 2014, ses Etats Généraux de la Pédagogie. Ceux-ci ont mobilisés pendant six mois des centaines de militants autour de débats devant doter la FAGE de positions innovantes et fortes sur les thématiques de la pédagogie numérique, de la formation des enseignants, de l'évaluation des compétences et des rythmes universitaires.

Persuadée que c'est en générant auprès du plus grand nombre le pouvoir d'agir, la capacité de proposer, de participer et de décider, la FAGE a tout au long du processus proposé à l'ensemble des militants impliqués dans l'organisation de ces Etats Généraux de la Pédagogie une bibliographie accompagnée de fiches techniques, de revues de presse, d'analyses de l'actualité afin que chacun puisse profiter de ce temps long pour être en pleine capacité d'exercer un recul critique sur les propositions, et finalement de voter une contribution générale ambitieuse.

Plus que d'organiser un travail de réflexion borné à ses instances habituelles, la FAGE a souhaité libérer la parole et la créativité. Ainsi, l'objectif de ces Etats Généraux de la Pédagogie était de mettre les étudiants eux-mêmes en capacité d'imaginer la pédagogie de demain. Micro-trottoirs, enquête, consultation, café-débats et conférences ont permis aux militants de la FAGE d'organiser, pendant six mois, un exercice inédit de démocratie participative donnant à chacun la possibilité de participer à l'élaboration d'une contribution générale finalement votée par l'assemblée générale de la FAGE réunie à Lyon du 16 au 19 Avril dans le cadre du Séminaire National des Elus Etudiants.

Je suis ainsi heureux de pouvoir introduire cette contribution générale des Etats Généraux de la Pédagogie, document ambitieux, issu d'une consultation inédite et d'une mobilisation exceptionnelle des volontés et imaginations de celles et ceux qui pensent qu'une rénovation pédagogique est à la portée de nos mains.



Partie 1

La formation des enseignants-chercheurs



Paradigmes

Les enseignants-chercheurs sont-ils formés à faire réussir les étudiants ? Cette question, bien que volontairement provocatrice, est au cœur de la réflexion de la FAGE sur les nécessaires évolutions pédagogiques dont notre enseignement supérieur a besoin.



Depuis le Moyen-âge, la transmission des savoirs repose sur un acteur central, l'enseignant. Hier par les « leçons », aujourd'hui par les « cours magistraux », les traditions dans la transmission des savoirs perdurent, avec comme dénominateur commun de considérer l'enseignant comme seul détenteur du savoir, devant des étudiants captifs, qui « suivent » les enseignements énoncés par le maître.

Aujourd'hui, cette vision est de plus en plus remise en cause. Alors que les étudiants ont désormais accès de manière instantanée au savoir, à l'information, ces évolutions technologiques et culturelles nous poussent à réinterroger le rôle des enseignants, et notamment des enseignants-chercheurs. **Un premier paradigme est donc ici à questionner, entre une vision consacrant l'enseignant comme seul détenteur du savoir et une autre faisant de l'enseignant-chercheur un accompagnateur de l'apprentissage des étudiants.**

L'ambition des universités de mettre en place un enseignement « à la recherche par la recherche » est plus que jamais nécessaire à notre société. Les deux missions traditionnelles des enseignants-chercheurs sont de plus en plus difficiles à tenir avec le poids grandissant de la gestion administrative. Aussi, les enseignants-chercheurs n'arrivent plus à se rendre suffisamment disponibles auprès des étudiants, limitant leurs capacités d'accompagnement. **Un deuxième paradigme vient donc se heurter au premier, opposant une vision visant à valoriser l'interaction entre les missions d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs, et une autre souhaitant les cloisonner pour plus d'efficacité pédagogique.**

À cela s'ajoute la division de la communauté universitaire entre un « pédagogisme excessif » et un « conservatisme disciplinaire » d'ancien régime. Toute tentative de faire évoluer le système de formation des enseignants-chercheurs est rendu extrêmement complexe : **est-il préférable de former des enseignants en mathématiques, ou des mathématiciens qui enseignent ?**

La vision de la FAGE

Devant ces défis, cruciaux pour espérer rénover efficacement et structurellement les pratiques pédagogiques dans le système d'enseignement supérieur, la FAGE souhaite tenir tête aux éternels pessimistes. **Il est possible de faire évoluer la formation des enseignants-chercheurs, qu'ils soient mono ou bi-appartenant, afin que les étudiants soient davantage impliqués dans leurs cursus, et réussissent mieux.**

La vision de la FAGE sur cette question est donc résolument optimiste. Il est en effet indispensable de repenser l'action des enseignants-chercheurs, afin qu'ils puissent mieux accompagner l'apprentissage des étudiants, **en étant formés à le faire dès le doctorat, et tout au long de leur carrière.**

Il est aberrant que les enseignants-chercheurs les plus impliqués en matière de pédagogie soit également ceux qui aient le plus de difficultés à évoluer dans leur carrière. **La FAGE porte ainsi la vision d'une plus grande importance donnée aux activités pédagogiques, et d'une véritable valorisation de celles-ci.**

À ne pas s'y tromper, la formation des enseignants-chercheurs est au cœur de la rénovation des pratiques pédagogiques dans le supérieur. **C'est une clé indispensable, bien que non suffisante, de la réussite des étudiants.**

Aussi, la FAGE propose quatre leviers pour abaisser les barrières et dépasser les vieux paradigmes au sujet de la formation des enseignants-chercheurs :

- Repenser la place de la pédagogie, dès le Master sous forme d'UE Libres, et obligatoirement au cours du 3^e cycle puis tout au long de la carrière
- Repenser les modalités, la place et le rôle de la qualification
- Valoriser ou rendre obligatoire une démarche réflexive sur l'activité pédagogie dans la carrière des enseignants-chercheurs
- Développer la formation continue des enseignants-chercheurs via l'émergence de services universitaires de pédagogie

Leviers

A. Repenser la place de la pédagogie dans la formation et au début de carrière

La formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs doit s'inscrire dans une vision inclusive, et ce dès le doctorat.

Ainsi, des formations à la pédagogie doivent être développées et prévues au sein du parcours de formation des doctorants, notamment pour les doctorants chargés d'enseignement. La mise en place de modules de formation dédiés à la construction d'un cours, à la prise en main de méthodes innovantes de pédagogie, à l'implication des étudiants doit être prévue au sein du parcours personnel de formation des doctorants.

Le début de carrière des enseignants-chercheurs est également une période charnière en matière de formation à la pédagogie.

Ainsi, alors que peu de dispositifs ne sont mis en place aujourd'hui, **la FAGE propose qu'il soit demandé aux enseignants-chercheurs de suivre des heures de formation à la pédagogie pour être titularisé, par le biais de modules optionnels ou d'UE libres pouvant être suivies dès le premier et second cycle**, ceux-ci seraient proposés au sein des ESPE permettant ainsi un accès à tous.

Ces heures de formations permettraient de s'assurer que l'ensemble des enseignants-chercheurs titularisés ait suivi une formation à la pédagogie avant d'avoir en responsabilité des étudiants.

B. Repenser la place et le rôle de la qualification

La procédure de qualification est au coeur de la question de la formation des enseignants-chercheurs. En effet, cette procédure, gérée par le Conseil National des Universités (CNU) depuis l'après-guerre existe afin d'assurer un niveau de recrutement minimum à chaque doctorant souhaitant devenir enseignant-chercheur. **En fonction des critères choisis, c'est le profil des enseignants-chercheurs qui évolue, et donc la manière dont sont enseignées les disciplines aux étudiants.**

Cependant, plusieurs critiques sont faites au sujet de l'organisation actuelle de la procédure de qualification. **Certains dénoncent la logique de section**, conduisant à une hétérogénéité des politiques de recrutement, et laissant planer le doute sur d'éventuels comportements clientelistes. **La place donnée à la pédagogie est également jugée trop faible.** Et pour cause, seules les activités de recherche sont prises en compte dans la procédure de qualification de la plupart des sections. **La logique de section rend également impossible l'idée même de transdisciplinarité des recrutements**, chaque candidat enseignant-chercheur ne pouvant candidater qu'à une seule section à la fois. **Enfin,**



La qualification

L'inscription sur une liste de qualification est un pré-requis pour être recruté par un établissement en tant qu'Enseignant-Chercheur. La qualification est délivrée par le Conseil National des Universités (CNU) et les dossiers sont traités par l'une des 52 sections du CNU qui correspondent chacune à des disciplines .

Chaque section du CNU définit ses critères d'évaluation (formation initiale, qualité de la thèse, qualité scientifique des publications, communications post doctorales, expérience pédagogique,...). Une seule session de Qualification est organisée par année. La Qualification est valable pour une durée de 4 ans à compter du 31 décembre de l'année d'inscription sur les listes de qualification.

FOCUS

certaines critiques portent sur la difficulté pour les universités de définir une politique de recrutement, car ne maîtrisant pas l'intégralité du processus.

Devant ces critiques, il est nécessaire de faire évoluer la situation. **La FAGE propose donc de rénover la procédure de qualification pour la rendre plus adaptée aux activités des enseignants-chercheurs ainsi qu'aux pratiques pédagogiques.** Ce n'est qu'à cette condition que pourra évoluer la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

Transformer la procédure de qualification en une aptitude à la recherche et à l'enseignement dans le supérieur

La FAGE propose de remplacer la procédure actuelle de qualification par une attestation à aptitude à la recherche et à l'enseignement dans le supérieur, prenant pleinement en compte autant les aspects pédagogiques que les aspects liés aux activités de recherche.

Des épreuves pédagogiques, comme des mises en situation d'enseignement, permettraient de juger de la capacité des candidats à expliquer des notions et à animer des enseignements. Ces épreuves seraient évaluées par des jurys mixtes, regroupant des enseignants de la discipline et d'autres extérieurs à celle-ci. **La FAGE propose qu'au moins un représentant du monde professionnel soit partie prenante des jurys.**

Repenser les sections

La FAGE propose en outre de remettre à plat la logique de section. Elle pousse à une concurrence contre-productive entre disciplines, et n'est plus adaptée à l'enseignement et à la recherche tel que pratiqué aujourd'hui. **Il est indispensable d'intégrer dans l'architecture même du CNU une logique basée sur la transdisciplinarité,** seule à même de permettre un développement sur des disciplines nouvelles ou encore non-représentées, ainsi que sur des champs de recherche et d'enseignement complexes.

La FAGE propose donc que chaque candidat enseignant-chercheur soit reconnu apte à la recherche et à l'enseignement dans le supérieur par un jury ad-hoc composé d'enseignants-chercheurs internes et externes à la discipline préparée. En outre, les candidats enseignants-chercheurs doivent pouvoir choisir d'être reconnus aptes à la recherche et à l'enseignement dans le supérieur dans plusieurs disciplines à la fois, en fonction de la nature de leur profil, sous réserve que soient introduits des critères minimaux communs à chaque jury de recrutement.

Favoriser la coopération au niveau des établissements

Enfin, au niveau des établissements, la FAGE propose que soient rendues plus transparentes les procédures de recrutement, afin de lutter contre les dérives du localisme. Ainsi, la FAGE défend la mise en place d'une publicité nationale des offres d'emploi, indiquant la composition des jurys, le nom du candidat reçu et son curriculum vitae.

De plus, il est indispensable d'encourager les établissements à constituer des jurys inter-universitaires au niveau des regroupements universitaires, afin de permettre le développement de stratégies partagées, propices à l'interdisciplinarité et à l'innovation pédagogique.

C. Reconnaître l'activité pédagogique dans la carrière

S'il est une incohérence profonde dans le système d'enseignement supérieur, c'est bien l'absence de reconnaissance des activités pédagogiques des enseignants-chercheurs. En effet, seules les activités de recherche sont valorisées dans la carrière des enseignants-chercheurs. Les autres types d'activités elles, ne sont pas reconnues dans le référentiel en vigueur, où une heure d'enseignement correspond à une heure de préparation et à une heure d'évaluation. Les activités de tutorat, d'accompagnement pédagogique, de développement de ressources pédagogiques innovantes, ou encore les cours à distance ne sont pas reconnues. On observe donc une situation paradoxale, où les enseignants-chercheurs qui s'investissent le plus dans les innovations pédagogiques sont ceux qui voient leurs évolutions de carrières se dégrader en parallèle.

La FAGE propose notamment de développer le financement des équipes pédagogiques, par exemple via des appels à projet, ou encore par la mise en place d'une prime d'activité pédagogique.

La mise en place de décharges horaires pour investissement pédagogique serait également un pas important pour permettre à des enseignants-chercheurs de s'investir pleinement dans le développement de leurs pratiques pédagogiques. Ainsi, la modulation du temps de service des enseignants-chercheurs en fonction des trois domaines essentiels : l'enseignement, la recherche et l'administration serait permise, tout en s'assurant qu'un minimum d'activités d'enseignement et de recherche soit conservé.

Faciliter la possibilité de congés sans solde pour investissement pédagogique en élargissant le CRCT (Congé pour Recherche ou Conversion Thématique) en C2PRCT (Congé pour Projet Pédagogique, de Recherche ou Conversion Thématique) serait également un levier important au développement des pratiques pédagogiques innovantes.

La prise en compte des cours à distance dans le décompte de service au sein des 192h prévues à l'article 41 du "décret enseignants-chercheurs" de 1984 serait également une avancée considérable. En effet, la notion de « présence des étudiants », s'agissant de la définition des obligations de service d'enseignement, freine le développement de nouvelles formes d'enseignement telles que l'enseignement à distance.

Enfin, la FAGE propose de reconnaître les activités pédagogiques pour les bonifications dans la progression de carrière via un dossier d'avancement pour les promotions internes à l'établissement. **Ainsi, permettre le passage au corps des professeurs sur le fondement d'une « habilitation à diriger des enseignements » sur le modèle de l'habilitation à diriger des recherches serait positif.** À l'instar de cette dernière, elle serait délivrée par une commission constituée de pairs. Une exigence en termes de recherche devrait dans tous les cas être conservée.

D. Développer la formation continue des enseignants-chercheurs via l'émergence de services universitaires de pédagogie

Quatrième et dernier levier pour instaurer une culture de la pédagogie dans le système de formation des enseignants-chercheurs, le développement de la formation continue.

En effet, les pratiques pédagogiques évoluent avec le temps. **Il est donc nécessaire de mettre à disposition des enseignants-chercheurs un système efficace de formation continue à la pédagogie. Le développement de services universitaires de pédagogie apparaît donc pour la FAGE comme une mesure particulièrement importante.** Placés au niveau des COMUE, ces services seraient chargés d'accompagner les enseignants-chercheurs dans leur formation continue, notamment via les résultats obtenus par les actions de démarches qualité comme les évaluations des enseignements par les étudiants. C'est un véritable changement culturel qui doit être à l'oeuvre.

L'introduction dans le décret du 6 juin 1984 d'un droit à la formation continue doit être renforcé, en valorisant par des heures de décharge de service les heures de formation continue suivies.

Enfin, la FAGE propose de favoriser le développement de nouveaux métiers permettant les innovations pédagogiques, afin d'appuyer les équipes pédagogiques dans l'élaboration et l'application de leur projet.

Des métiers d'assistants pédagogiques doivent par exemple être reconnus et valorisés, en étant intégrés aux équipes pédagogiques. **Ces assistants pédagogiques pourraient être formés dans le cadre de structures dédiées à l'instar des ESPE**

La formation des enseignants en maïeutique

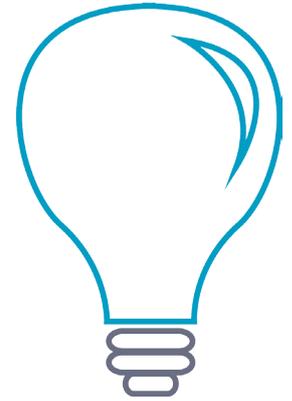
Actuellement les enseignantes en maïeutique sont agents de la fonction publique hospitalière (FHP). N'importe quelle sage-femme de grade 2 de la FHP peut prétendre accéder à cette fonction, dans la mesure de l'obtention du master pédagogie et management en périnatalité (PMP).

Nous sommes donc très loin des enseignants-chercheurs et de la qualification.

En effet, une sage-femme ne peut être qualifiée que dans les sections mono-appartenants (pharmacie) du CNU-Santé, du fait de son statut d'emploi dans la FHP.

Ici donc c'est le statut d'emploi qui préfigure des compétences en enseignement et en recherche des enseignants. C'est un des exemples pour lequel nous pensons qu'il est urgent de réformer la procédure de qualification des EC.





En Bref :

La Formation des enseignants chercheurs

A. Repenser la place de la pédagogie dans la formation et au début de carrière

- Développer dès le doctorat des initiations à la pédagogie notamment pour les doctorants chargés d'enseignement
- Demander aux enseignants-chercheurs de suivre des heures de formation à la pédagogie pour être titularisés lors de l'année d'embauche précédant sa titularisation.
- Mettre en place des UE libres accessibles en premier et second cycle et rendus obligatoires pour les doctorants

B. Repenser la place et le rôle de la qualification

- Conserver la procédure de qualification, en y rajoutant une épreuve pédagogique, via un oral en situation et un jury mixte intérieur/extérieur à la discipline
- Ajouter dans les critères de la qualification des reconnaissances pédagogiques
- Atténuer le poids des sections en permettant à chaque candidat d'être qualifié par plusieurs sections en même temps, incluant des jury mixtes
- Définir un cadre des critères minimum défini par l'Etat, afin d'homogénéiser les pratiques de chaque section

C. Reconnaître l'activité pédagogie dans la carrière

- Développer le financement par projet des équipes pédagogiques sur appel à projet d'investissement
- Développer la mise en place de prime d'activité pédagogique
- Permettre des décharge horaire pour investissement pédagogique
- Prendre en compte les cours à distance pour le décompte de service au sein des 192h
- Faciliter la possibilité de congés sans solde pour investissement pédagogique en élargissant le CRCT (Congé pour Recherche ou Conversion Thématique) en C2PRCT : Congés pour Projet Pédagogique, de Recherche ou Conversion Thématique.
- Reconnaître les activités pédagogiques pour les bonifications dans la progression de carrière via un dossier d'avancement pour promotion interne à l'établissement et un avancement en "grade" : échelons de MCF, passage de MCF à PU)

D. Développer la formation continue des enseignants-chercheurs via l'émergence de services universitaires de pédagogie

- Introduire dans le décret enseignant-chercheur l'obligation de formation continue
- Valoriser par des heures de décharge de service les heures de formation continue suivies.
- Développer au sein des universités et des COMUE des services universitaires de pédagogie, en lien avec les ESPE, chargés d'accompagner les enseignants-chercheurs dans leur formation continue, notamment via les résultats obtenus par les actions de démarches qualité.
- Favoriser le développement de nouveaux métiers permettant les innovations pédagogiques (assistants pédagogiques, etc.)

Partie 2

L'évaluation des compétences



Paradigmes

Parler de pédagogie sans aborder le sujet de l'évaluation, et notamment du système de notation, serait un non-sens. Et pour cause, la nécessité d'une pédagogie davantage centrée sur les étudiants nous oblige à réfléchir sur la manière d'évaluer leurs compétences.

En effet, le système de notation actuel dans l'enseignement supérieur tient davantage du contrôle que de l'évaluation. On contrôle l'acquisition de connaissances à un instant "t" plutôt que d'évaluer la progression des étudiants. Aussi, il est nécessaire aujourd'hui de développer des méthodes d'évaluation utiles aux étudiants, moins stigmatisantes. **Ce premier paradigme est à la base de la réflexion de la FAGE sur ce sujet.**

De plus, à l'heure du numérique et d'internet, l'activité d'apprentissage change de nature et doit évoluer pour une pratique plus collective, apportant une plus-value sociale. Ne pas prendre en compte ce changement dans les pratiques pédagogiques serait une grave erreur. **Les impacts que peut avoir ce nouveau paradigme sont nombreux, et notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit s'y préparer pour relever le défi de la démocratisation de la réussite.**

In fine, c'est le développement d'une pédagogie véritablement centrée sur l'étudiant qui est en jeu.

La vision de la FAGE

La FAGE propose des **solutions pertinentes et innovantes**, afin d'améliorer la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

La FAGE considère qu'il est nécessaire de faire de l'évaluation un levier pour la réussite, un moyen d'apprentissage, et non une contrainte. Ainsi, ne plus évaluer uniquement sur des connaissances mais sur des compétences, dans une logique d'évaluation par le projet, pluridisciplinaire et collective, est un élément déterminant.

Il n'est plus pertinent de considérer l'enseignant comme seul public du travail. Avec les outils numériques, de véritables logiques collectives d'évaluations peuvent être promues, au sein desquelles l'étudiant produit un travail pluridisciplinaire, visible et évalué par tous, "utile" à la société, et qui le valorise.

C'est par cette vision que l'on parviendra à améliorer le taux de réussite en premier cycle et impliquer davantage les étudiant-e-s, par le biais d'un système d'évaluation valorisant, positif et responsabilisant.

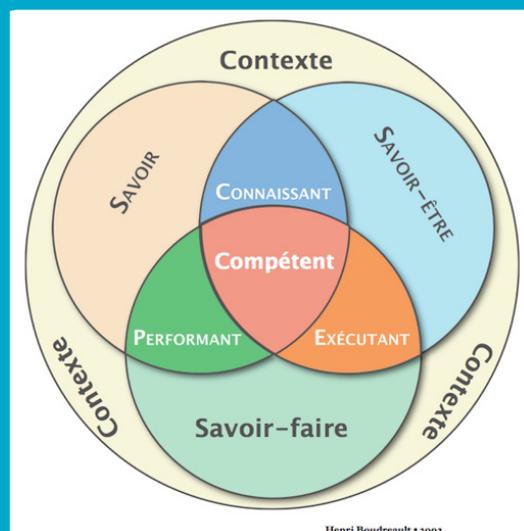
L'approche par compétence

L'approche par compétence est une notion qui s'est développée au début des années 1990 et qui vise à construire l'enseignement sur la base de savoir-faire, évalués dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de tâches complexes. L'enseignement devient alors apprentissage.

Cette notion est donc à différencier de l'approche par objectifs, ou par connaissances, qui base l'enseignement sur l'acquisition de connaissances théoriques seules nécessaires à l'étudiant pour progresser dans son parcours éducatif.

La FAGE est la première organisation étudiante à s'être déclarée favorable à un changement de paradigme dans la pédagogie universitaire, en militant pour la valorisation de la logique compétence dans l'enseignement supérieur, via la mise en place du student centered learning (SCL) conformément aux préconisations du processus de Bologne.

L'approche par compétences peut donc être perçue comme la construction de cursus non pas centrés sur les résultats, mais sur la progression dans l'apprentissage. A ce titre, c'est une approche qui se veut moins stigmatisant pour l'étudiant, et donc plus à même de développer son potentiel d'apprentissage.



FOCUS

Leviers

A. Moderniser le système de pilotage des apprentissages

Pour la FAGE, le premier levier d'amélioration du système d'évaluation passe par la **modernisation du système de notation**. Celui-ci est aujourd'hui archaïque, car ne reposant que sur un système de note. Ce système de notation purement sommatif ne permet pas d'accompagner efficacement les étudiants dans leur apprentissage.

Parce que le système d'évaluation ne se base aujourd'hui que sur la note, il crée des dérives évidentes. Ce système favorise le bachotage, l'apprentissage "par-coeur", à contre-temps d'un développement équilibré et durable des compétences chez les étudiants.

Pour autant, la FAGE ne fait pas de la suppression de la note l'alpha et l'omega de la **modernisation de notre système d'évaluation**. L'objectif doit être de mieux organiser les systèmes de notation, afin qu'ils soient davantage cohérents avec les résultats attendus. **La note seule ne peut pas tout évaluer, qui plus est dans le cadre d'une approche par compétences.**

Aussi, la modernisation du système de notation doit répondre à un triple objectif :

- permettre de mieux évaluer les progressions des étudiants, via des **évaluations diagnostiques et formatives**
- être mieux adapté à l'approche par compétence, **en passant d'une logique purement de notation à une logique de certification**
- **associer l'action de notation à un véritable accompagnement pédagogique des étudiants**

Mieux évaluer les progressions des étudiants, via des évaluations diagnostiques et formatives

Un des principal problème de notre système d'évaluation est qu'il ne permet pas assez à l'étudiant de se situer dans son apprentissage. En effet, pour bon nombre de cursus, l'évaluation ne s'incarne qu'en milieu et fin de chaque semestre, par un examen partiel et final. Dans cette configuration, il est bien compliqué pour l'étudiant et pour l'équipe pédagogique de savoir se situer. **Aussi, la FAGE défend la mise en place d'un contrôle continu tout au long du semestre, seul à même de permettre à l'étudiant de pouvoir être témoin de l'évolution de son apprentissage. Ce contrôle continu doit être adapté aux étudiants bénéficiants de régimes spécifiques d'études, comme le report d'évaluation ou un aménagement d'emploi du temps.**

Ce contrôle continu doit se baser sur une évaluation formative diagnostique, en début de

cursus, afin que l'étudiant puisse connaître son profil à l'entrée de la formation. L'exemple de l'université de La Rochelle est frappant, cette évaluation diagnostique permet aux étudiants de se situer en début de cursus, et de pouvoir avoir ainsi **accès à de nombreux services personnalisés** (tutorats, accompagnement, mentorat, etc.)

Pour autant, **la FAGE est fortement attachée à ce que cette évaluation formative ne se traduise pas par une "évaluation sélective"**, sur la base de laquelle des voies d'orientation seraient imposées aux étudiants.

L'évaluation diagnostique en début de cursus, que nous préconisons ne doivent pas se traduire par une note, mais par une appréciation plus complexe de l'équipe pédagogique. Elle ne doit pas être comptabilisée dans les résultats finaux du semestre de l'étudiant, mais doit simplement l'aider à connaître son profil et à accéder à des dispositifs d'accompagnement pédagogique.

La FAGE défendant l'approche par compétence, elle demande à ce qu'en début de cursus l'étudiant puisse également prendre connaissance des objectifs et des compétences développées dans le syllabus, public et accessible. Ce syllabus est mis en place par l'équipe pédagogique et est basé sur un référentiel de compétence au sein duquel les indicateurs et critères d'acquisition des compétences sont inscrits.

Être mieux adapté à l'approche par compétences, en passant d'une logique de notation à une logique de certification

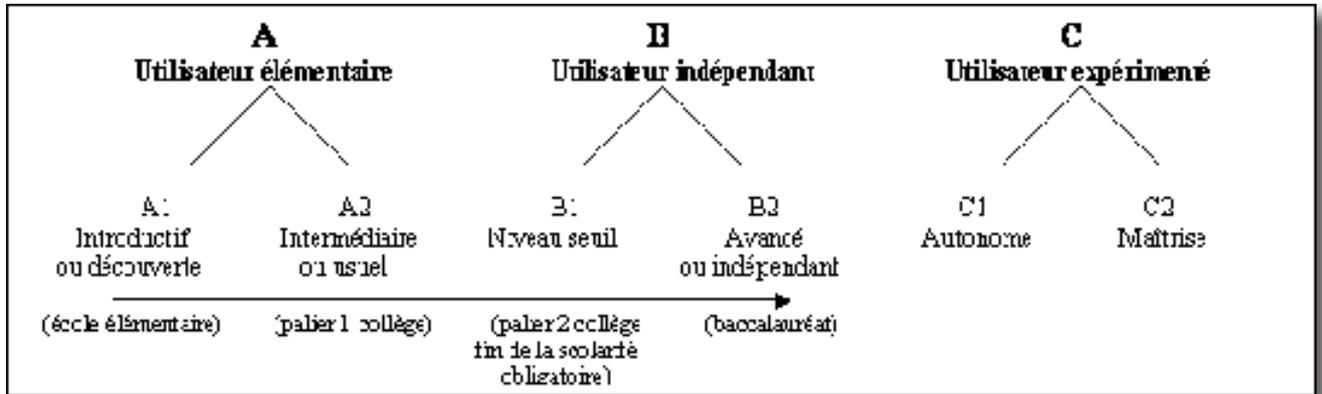
Notre système de notation doit évoluer en lui-même. Il n'est plus assez lisible, ni pour les étudiant-e-s, ni pour le monde socio-économique. En effet, alors que sont revus les référentiels de compétences des différents cursus, quelle est la signification d'un 10/20 dans une unité d'enseignement ? Cela veut-il dire que l'étudiant a acquis la moitié de la compétence, mais que son unité d'enseignement est tout de même validée ? Peut-on acquérir la moitié d'une compétence ?

De plus, un 10/20 dans une Licence de Droit à Bordeaux peut correspondre, on le sait, à un niveau complètement différent d'acquisition de la compétence qu'un 10/20 en Licence de Droit à Nantes par exemple.

On comprend bien alors la nécessité de moderniser notre système de notation. Il doit être au service de chacun, en n'étant plus vu comme une contrainte, mais comme une grille de lecture des résultats d'apprentissage des étudiants, garant d'une relative homogénéité sur le territoire.

La FAGE défend le passage à une notation basée sur une logique certificative, comme dans l'enseignement des langues par exemple. En effet, les langues sont à la pointe de l'évaluation par compétences, par laquelle

l'étudiant valide des niveaux d'acquisition des compétences (A1/A2 - B1/B2 - C1/C2) où A correspond à une utilisation élémentaire de la langue, et C à une utilisation expérimentée.



Cette grille de notation est nommée “cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)”. Publié en 2001, ce cadre constitue une approche totalement nouvelle qui a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d’enseignement des langues. **Son principal atout est qu’il se base sur un référentiel de compétence lisible pour tout le monde. Il fournit donc une base commune pour la conception des programmes des équipes pédagogiques. Qui plus est, il est commun aux différents États membres du Conseil de l’Europe. Il favorise donc la mobilité internationale éducative et professionnelle.**

La FAGE propose que ce système soit adapté à l’ensemble des domaines, sur la base des référentiels de compétences déjà existants. Ainsi, l’étudiant pourra se situer dans son apprentissage, et rendre davantage visible la signification de ses évaluations, basées sur un référentiel commun.

Cette proposition a également l’avantage de rapprocher les certifications existantes (C2i, CLES, etc.) en les intégrant aux unités d’enseignements. Il est en effet anormal que l’on voit se développer des systèmes d’acquisition de compétences à double niveau, avec d’un côté les certifications et de l’autre les unités d’enseignement. Où un 15/20 en Anglais serait moins lisible qu’une validation du CLES. La proposition de la FAGE d’adopter un cadre commun tel que le CECRL permettrait de simplifier le système actuel.

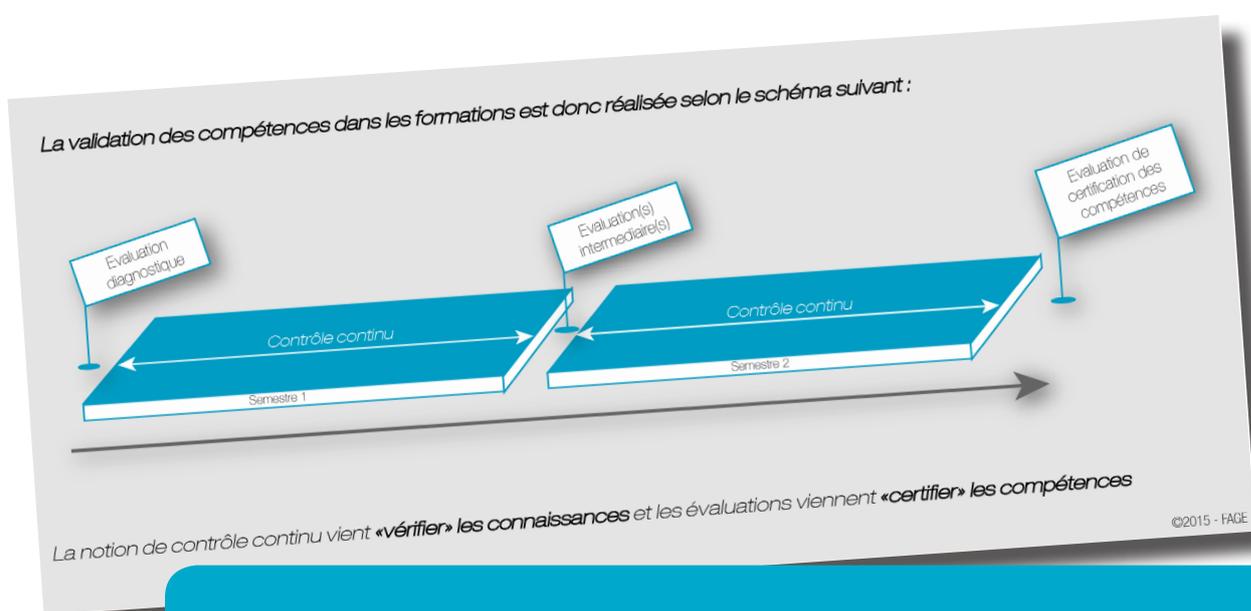
Cette proposition permettrait en outre de promouvoir un système de compensation entre les unités d’enseignement concourant à l’acquisition de compétences voisines, utiles à la réussite des étudiants.

Associer l'action de notation à un véritable accompagnement pédagogique des étudiants

Enfin, le système d'évaluation, même en adoptant un logique certificative, ne peut être utile à l'apprentissage des étudiants qu'en étant associé à une véritable action d'accompagnement pédagogique des étudiants.

Ainsi, la FAGE propose que chaque évaluation, qu'elle que soit sa forme, comprenne des conseils de progression à destination de l'apprenant qui seront repris de manière globale lors d'un suivi pédagogique entre l'étudiant et son référent.

Alors, la FAGE tient à rappeler l'importance de généraliser les dispositifs de tutorats, de mentorat et d'accompagnement pédagogique personnalisé.



Afin de mettre en place une réelle logique par projet aux sein des formations mêlant plusieurs enseignements, **la FAGE demande à ce qu'un référentiel de certification soit mis en place pour identifier les compétences qui peuvent être transdisciplinaires.**

Ces dispositifs connexes permettront ainsi un meilleur accompagnement de l'étudiant tout au long de son cursus.

B. Démocratiser l'apprentissage collaboratif (social learning)

A l'heure d'internet, il serait illusoire de penser que les étudiants doivent encore apprendre seuls. Alors que les individus sont de plus en plus inter-connectés, que des logiques collaboratives émergent dans toutes les strates de la société, des start-up aux services publique, notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit prendre part à cette évolution.

La FAGE estime que cette question est d'autant plus importante qu'elle peut permettre de répondre à

un problème majeur dans la réussite étudiante : la motivation.

Développer des évaluations collectives, c'est-à-dire basées sur l'évaluation par les pairs, c'est décupler la motivation des étudiants dans leurs apprentissages. Faire en sorte par exemple que les étudiants évaluent anonymement les travaux des autres étudiants est un levier pédagogique concret permettant de remettre l'étudiant au centre de son apprentissage.

La FAGE propose donc que soient promues les méthodes d'apprentissage basées sur la collaboration, afin d'améliorer la motivation des étudiants ainsi que leur esprit de responsabilité.

On peut citer en exemple les évaluations consistant à faire des travaux sur internet, en devant créer du contenu pour l'encyclopédie en ligne Wikipédia, ou via l'alimentation d'un blog d'information, ou pour le compte d'une junior-entreprise. Ce type de méthode pédagogique permet de placer l'étudiant dans une situation concrète, où son travail peut être vu par tout le monde. Ainsi, l'étudiant produit un travail "utile", qui le valorise et dont l'impact est quantifiable. **La FAGE milite donc pour que soit développé un "apprentissage socialisé" afin de faire de la pédagogie un levier important de la réussite étudiante.**

De manière plus générale, **la FAGE propose d'améliorer le développement d'évaluations pluridisciplinaires.** Par exemple, en mixant différentes promotions d'étudiants sur certaines sessions d'évaluations spécifiques, ainsi des étudiants en droit devraient collaborer avec des étudiants en STAPS pour définir un cahier des charges complet d'une installation sportive et des étudiants en économie et en sociologie seraient chargés d'analyser ensemble différents événements d'actualités, etc.

C'est un véritable changement culturel qui doit être opéré, afin de ne pas considérer que l'étudiant apprend seul, de manière isolée, mais bien qu'il apprend collectivement, en collaborant avec d'autres étudiants, d'autres disciplines.

Cette évolution doit également permettre la généralisation de tutorat par les pairs dont on connaît l'importance pour la réussite, notamment en premier cycle, en lien avec les dispositifs d'aides des universités, afin de créer des interactions entre chacun.

C. Faire de l'équipe pédagogique le levier de la démarche qualité

Dernier levier de l'évolution du système d'évaluation souhaité par la FAGE, l'équipe pédagogique. Elle doit être au coeur de la rénovation pédagogique que nous appelons de nos vœux.

En effet, le cadre national des formations du 22 Janvier 2014 consacre comme acteur central dans la construction des formations l'équipe pédagogique. Elle est chargée d'établir un projet de formation "cohérent et global" (article 4 du cadre national des formations) et a pour rôle de veiller à la bonne application du cahier des charges des stages.

Cette équipe pédagogique est composée des enseignants-chercheurs, d'autres enseignants, des étudiants tuteurs, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé servant d'appui à la formation et chargés d'enseignement qui participent à la formation.

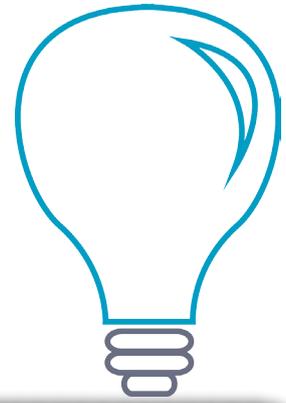
La FAGE propose en premier lieu de développer le rôle central des équipes pédagogiques en les ouvrant à l'ensemble des étudiants et non uniquement aux étudiants-tuteurs, ainsi qu'aux intervenants extérieurs des formations.

Ces équipes pédagogiques doivent être au coeur du processus de démarche qualité. Aussi, il est nécessaire d'évaluer les équipes pédagogiques, via les évaluation des enseignements, qu'il faut généraliser, et via l'action du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

Cette démarche qualité doit également permettre de mettre en place une évaluation des European Credits Transfer System (ECTS) par le HCERES. En effet, la mise en place de ces crédits, qui sont un véritable atout aujourd'hui, ne s'est pas accompagnée d'un système efficace d'évaluation par les agences. Des formations privées prétendent délivrer des crédits ECTS comme gage de la valeur d'un diplôme, alors même qu'elles ne sont pas reconnues par l'Etat. **Aussi, la FAGE propose que le HCERES soit le garant de la bonne utilisation des ECTS, afin que seuls les diplômes visés par l'Etat puissent prétendre leur délivrance.**

De plus, **il est indispensable de permettre un meilleur dialogue entre les établissements sur les questions pédagogiques.** Bien souvent, des innovations ont lieu dans certains cursus sans que personne ne soit véritablement au courant. Cela conduit beaucoup de responsables pédagogiques à considérer toute initiative publique en la matière comme une manière de réinventer la poudre. Finalement, beaucoup d'énergie se perd à cause d'un manque de communication et de coordination entre les acteurs.

La FAGE propose de développer des séminaires au niveau des COMUE au sujet des pratiques pédagogiques afin de mettre en réseau l'ensemble des équipes pédagogiques. Coordinées par le conseil académique, ces séminaires pourraient être la base de réunions de travail plus fréquentes, permettant de faire émerger une véritable culture de l'innovation pédagogique au niveau de chaque site de formation. Cette coordination doit se faire en lien avec le développement de services universitaires de pédagogie.



En Bref :

L'évaluation des compétences

A. Moderniser le système de pilotage des apprentissages

- Evaluer la progression via une évaluation diagnostique formative et un contrôle continu tout au long du semestre
- Ne pas rendre cette évaluation sommative et prescriptive, afin de ne pas créer "d'évaluation sélective" ni une évaluation conduisant à des parcours différenciés
- Garantir l'accès à de nombreux services personnalisés (tutorat, mentorat...)
- Mettre en place une notation basée sur un système de certification A1/2-B1/3-C1/2 calquée sur les référentiels de compétences et intégré aux unités d'enseignement
- Adapter les contrôles continus des étudiants bénéficiant de régimes spécifiques d'études
- Intégrer à chaque évaluation des conseils de progression définis dans le cadre d'un contrat pédagogique clair entre l'étudiant et l'équipe pédagogique
- Promouvoir un système de compensation entre les unités d'enseignement qui concourent à l'acquisition de compétences voisines, ce système étant rendu possible avec la logique de bloc compétence et de certification

B. Démocratiser l'apprentissage collaboratif (social learning)

- Développer l'évaluation anonyme des travaux par les pairs

- Promouvoir les méthodes d'apprentissage socialisé basées sur la collaboration (création de contenu sur internet, etc) afin d'améliorer la motivation et la responsabilisation des étudiants
- Améliorer le développement d'évaluations pluridisciplinaires

C. Faire de l'équipe pédagogique le levier de la démarche qualité

- Développer le rôle central des équipes pédagogiques en les ouvrant à l'ensemble des étudiants et non uniquement aux étudiants-tuteurs, ainsi qu'aux intervenants extérieurs des formations
- Evaluer les équipes pédagogiques, via l'évaluation généralisée des enseignements et via l'action du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)
- Mettre en place l'évaluation des European Credits Transfer System (ECTS) par le HCERES, afin que celui-ci soit le garant de leur bonne utilisation et que seuls les établissements décernant des diplômes visés par l'Etat puissent prétendre leur délivrance.
- Permettre un meilleur dialogue entre les établissements sur les questions pédagogiques, afin de limiter les efforts inutiles
- Développer des séminaires coordonnés par le conseil académique au niveau des COMUE, au sujet des pratiques pédagogiques, afin de mettre en réseau l'ensemble des équipes pédagogiques. Cela permettra de faire émerger une véritable culture de l'innovation pédagogique au niveau de chaque site de formation

Partie 3

Les rythmes universitaires



Paradigmes

Depuis plusieurs années, la notion des rythmes scolaires est de plus en plus débattue. Cependant, émerge depuis quelques temps la notion de «rythmes universitaires». A l'heure où le gouvernement affiche un objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômés du supérieur, la FAGE considère que la question des rythmes universitaires est elle aussi facteur central de la réussite des étudiants et a donc choisi de mettre cette problématique au premier plan.

Le rythmes sont en effet au coeur des thématiques touchant tant à des aspects techniques de la gestion des universités qu'à l'aspect social de la vie étudiante. **Une prise en compte des rythmes et une politique réelle à ce sujet seraient-elles finalement la solution à ces aspects problématiques ?**

Les difficultés des établissements à gérer les flux notamment en première année de licence peuvent trouver une lecture au travers de la question des rythmes. La mise en place de capacités d'accueil, alors qu'aucune université n'utilise pleinement le potentiel de ses locaux, révèle ainsi la non prise en compte de cette notion du temps, des rythmes. **Deux visions s'opposent, celle de savoir si c'est à l'université de s'adapter au rythme de l'étudiant, ou si c'est à l'étudiant de s'adapter à l'université.**

En France, l'idée que la réussite doit se faire en effectuant un parcours linéaire avec une licence en trois ans et un master en deux ans est prégnante. Pourtant ceci ne doit pas aujourd'hui être une norme; réussir ne signifie pas être «à l'heure», une pause ou une réorientation dans ses études se montre parfois bien plus bénéfique sur le plan de l'épanouissement, de l'émancipation et de la réussite du jeune qu'un parcours proprement linéaire et chronométré.

La vision de la FAGE

La FAGE considère que les rythmes universitaires doivent être adaptés aux étudiants, à leurs différents profils, en leur proposant des aménagements prenant en compte l'individualité de chacun, le projet professionnel et l'autonomisation progressive de l'étudiant.

De ce fait les Services Universitaires doivent s'adapter aux rythmes étudiants, ceci dans une action globale coordonnée sur des sites en lien avec les CROUS et les politiques de sites des regroupements universitaires

L'enquête sur les Rythmes Universitaires de la Fé2A

Cette année, la Fé2A (Fédération Etudiante des Associations d'Anjou) a choisi de mettre la question des rythmes universitaires et de la vie du campus sur la table. Pour ce faire, elle a lancé un grand questionnaire, diffusé à tous les étudiants du Maine et Loire, afin de faire un état des lieux le plus exhaustif possible.

C'est aussi l'occasion pour les étudiants de pouvoir transmettre leurs remarques et ressenti de façon anonyme afin que les élus étudiants puissent travailler à l'amélioration des conditions de vie étudiantes.

Les résultats de l'enquête ont montré entre autre qu'un tiers des étudiants avait une année universitaire qui allait de septembre à avril et qu'environ 10 % des étudiants ont une pause méridienne inférieure à 45 minutes.



FOCUS

Leviers

A. Faire de l'aménagement des rythmes un levier de réussite

Plusieurs enquêtes le montrent, plus d'un étudiant sur deux considère que le rythme de son emploi du temps est inadapté, que les semaines sont mal agencées. De plus, un étudiant sur deux déclare ne pas aller à certains cours car l'emploi du temps n'est pas adapté à la pratique de ses activités extra-universitaire (engagement, salariat, etc).

De nombreux autres constats peuvent être posés et notamment le fait que les enseignements se concentrent en particulier entre le mardi et le jeudi.

Les emplois du temps semblent être construits pour arranger un corps de la communauté universitaire, mais pas pour faciliter la mise en capacité des étudiants à réussir. La FAGE rappelle qu'une semaine universitaire commence le lundi matin et finit le vendredi soir, et que les enseignements doivent être répartis en conséquence et de façon équilibrée.

De la même manière, un rythme journalier régulier, que ce soit dans la répartition des enseignements mais aussi dans le travail personnel de l'étudiant, conditionnera sa réussite. Selon l'enquête de l'Observatoire de la Vie étudiante de l'Université de Tours, plus de 90 % des étudiants disent être fatigués, notamment par un manque de régularité dans leur rythme. **Il est donc nécessaire dans la même optique qu'une répartition équilibrée des enseignements, d'imposer une véritable pause méridienne, cadencant ainsi la journée de l'étudiant.**

Annuellement les constats sont tout aussi critiquables. En commençant au mois de septembre, une partie des étudiants termine ses enseignements au mois d'avril, une autre large partie au mois de mai et enfin la dernière au mois de juin. Ces disparités viennent de la volonté de faire rentrer une année d'enseignement en strictement 24 semaines sur deux semestres. Or, aujourd'hui, on demande aux étudiants d'être autonomes dans leur travail personnel, de façon continue et régulière, ceci dans certains cas, avec 35h ou plus, de cours par semaines. **La FAGE est donc favorable à porter la durée des semestres à 14 semaines. Ainsi, les semaines des étudiants seraient moins chargées et leur permettraient de développer la pratique d'activités extra-universitaires (engagement associatif, activités sportives, culturelles, etc). Cet élargissement de l'année universitaire permettrait la mise en place de semaines de séminaires, conférences, activités, offrant ainsi un temps à l'étudiant pour pouvoir également développer son projet professionnel et son orientation.**

Également dans cette optique d'orientation active et de mise en capacité de l'étudiant à construire son parcours, **il faut aller au bout de la logique de semestralisation en généralisant les semestres rebonds, de réorientation, ou décalés.**

Enfin, depuis plusieurs années, la FAGE milite pour la reconnaissance des parcours

spécifiques, et notamment pour que le droit d'accès aux régimes spécifiques d'études soit garanti, en permettant aux étudiants un choix dans les horaires de TD / TP, une dispense d'assiduité, un régime long (années en 2 ans par exemple).

B. Créer la césure pour favoriser l'engagement étudiant

En matière de réussite, notamment en licence, l'adaptation et l'intégration sociale joue un rôle reconnu, parallèle à l'adaptation aux nouvelles modalités pédagogiques et à une méthodologie souvent radicalement éloignée de celle qu'a pu connaître un bachelier au lycée.

L'Université doit incarner la promesse républicaine d'un espace permettant l'épanouissement, l'engagement collectif, la libre expression et la libre création. Pour ce faire, l'Université doit permettre à chacun de ses étudiants de s'engager, de quelque manière que ce soit. Mais plus que de le permettre, l'Université a aussi un rôle majeur à jouer dans la valorisation des richesses variées que revêt un engagement étudiant.

Pourtant, la France est le pays où l'âge moyen des inscrits de l'enseignement supérieur est le plus faible (21,5 ans, contre 26,6 au Danemark, 26 au Royaume-Uni et 25,5 ans en Suède). Elle impose un modèle de réussite unique au sein duquel il faudrait obtenir une licence en 3 ans, un master en 5 ans et être inséré professionnellement à 23 ans. Les parcours atypiques sont stigmatisés au lieu d'être valorisés, ce qui peut créer un sentiment d'échec très fort chez un grand nombre d'étudiants. **La société française construit des diplômés avant de construire des adultes.**

La FAGE propose la mise en place d'un dispositif de césure. Cette césure doit permettre aux étudiants de consacrer une année à un projet personnel, qu'il s'agisse d'une expérience de bénévolat, d'un voyage de découverte, d'une mission de service civique, d'un projet d'entrepreneuriat ou d'une expérience professionnelle. **Cette césure doit se réaliser au travers d'un cadre réglementaire garantissant aux étudiants de pouvoir poursuivre leur formation là où ils l'avaient interrompue et ainsi appliquer une logique de «report d'études» comme cela existe pour certaines formations en santé.**

L'absence de cadre légal relatif à l'année de césure place les étudiants qui interrompent momentanément leurs études dans une situation de rupture de leurs droits. Il devient urgent d'assurer un véhicule légal fort pour un dispositif universel de césure, offrant un cadre sécurisant et garantissant des droits aux étudiants.

Via l'inscription dans son établissement et l'obtention d'une carte étudiante, l'étudiant s'engageant dans un dispositif de césure doit se voir assurer les droits liés à son statut. L'accès à la couverture sociale, ainsi qu'aux services des établissements d'enseignement supérieur (documentation, sport, santé, orientation et

insertion professionnelle, culture, ...) et du réseau des oeuvres, doit être garanti.

La césure étant avant tout un dispositif à visée pédagogique, un accompagnement doit être proposé à l'étudiant, en amont et pendant la période de césure, ainsi que la possibilité de faire valoriser son expérience et les compétences acquises lors de la période de césure.

Cet accompagnement prend la forme d'un retour d'expérience qui fera également l'objet d'un point d'étape à la moitié de la période de césure.

Ces deux étapes sont une restitution d'expérience sous forme libre, définie au préalable entre un accompagnateur référent chargé du suivi de l'étudiant (membre de la communauté universitaire de provenance), et l'étudiant lui-même. Le rendu conditionne l'établissement d'une valorisation des compétences acquises sur le supplément au diplôme

Enfin, l'édition d'un livret comprenant des témoignages d'étudiants et des informations pratiques (relatives notamment au cadre conventionnel détaillé ci-dessus) serait un signal pertinent envoyé par l'Institution quant à la reconnaissance de l'année de césure comme une étape utile dans le parcours d'un jeune.

C. Adapter les services universitaires et sociaux aux rythmes étudiants

Une prise en compte et une amélioration des rythmes universitaires pour les étudiants, ne peut se faire sans une adaptation des services universitaires et sociaux.

Dans le cadre de la réflexion autour des capacités d'accueil, mais aussi dans un souci organisationnel de gestion des universités, **la FAGE demande à ce que soit mise en place, dans tous les établissements une gestion centralisée des plannings et des locaux.** Cette dernière engendrerait une meilleure visibilité, anticipation et gestion des flux. Dans certains cas en effet, des enseignements sont proposés en soirée, ou sur le temps de midi, sous couvert de salles non disponibles le reste de la journée dans la composante universitaire, alors que la composante située à 200 m compte des salles disponibles. Également, et ce dans une vision plus large, **ces informations doivent être mutualisées au niveau des ComUE**, dans le cadre notamment des établissements Parisiens ayant des bâtiments universitaires adjacents. **Qui plus est la FAGE demande la généralisation des études sur le taux d'occupation des locaux dans les établissements.**

L'accès aux services universitaires doit d'autre part être facilité pour tous les étudiants. Plusieurs établissements ouvrent par exemple leur secrétariat aux étudiants de 14h à 16h, moment où les étudiants sont en cours. **La dématérialisation d'une partie des services des secrétariats doit être mise en place. La FAGE demande à ce qu'une vraie réflexion autour de l'accessibilité des**

services universitaires soit menée, ainsi, les bibliothèques universitaires, lieux de travail pour les étudiants, doivent être ouvertes à l'approche des examens en priorité.

Enfin, encore aujourd'hui, certains étudiants ne bénéficient pas des services universitaires et du CROUS. Acteurs centraux de la vie étudiante, ces établissements et leurs services doivent être accessibles au plus grand nombre. **La FAGE souhaite voir l'élargissement de l'accès de ces services à tous les étudiants et notamment ceux en formations sanitaire et sociale.**

D. Engager une vision partagée des rythmes universitaires

Les rythmes universitaires ne sont pas l'affaire uniquement des universités. En effet beaucoup d'organes ont une mission d'enseignement supérieur et de vie étudiante. **Il est donc indispensable que cette notion soit partagée et discutée plus largement que dans le vase clos d'un établissement, et que la politique engagée soit commune et ait une portée territoriale.**

A l'heure du numérique, en effet, des regroupements d'établissements, de fusions des régions, de politiques de sites, les rythmes universitaires doivent trouver leur place au sein des débats. Une vision partagée par les acteurs d'un territoire est de ce fait nécessaire.

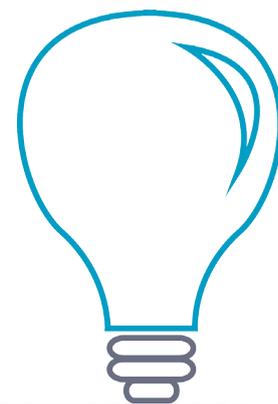
La FAGE demande la mise en place de Commissions Universités et Territoires, avec pour mission la diffusion de la culture universitaire sur un territoire. Le rôle de cette instance est de réfléchir à des projets socio-économiques menés sur le territoire et en lien avec la ComUE, l'Université et les établissements d'enseignement supérieur. Cette commission peut comporter des sous-commissions traitant de l'art de la culture, du sport, des loisirs, de l'innovation ... etc.

Avec la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de 2013, la mise en place des Communautés d'Universités et d'Etablissements induit la rédaction d'un plan d'amélioration de la vie étudiante. **Les ComUEs réunissant les acteurs de la vie universitaire, la FAGE demande qu'un Schéma Directeur des Rythmes Universitaires écrit et partagé par le plus grand nombre d'acteurs possible fasse partie des politiques de développement des regroupements et des Schémas Directeurs de la Vie Etudiante.**

FOCUS

Les Schémas Directeurs de Vie Etudiante

Avec la Loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche de juillet 2013, la notion de schéma directeur de la vie étudiante est introduite. Ce schéma consiste à dessiner une politique de site mettant en lien les acteurs de la vie étudiante, notamment les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS. Plus qu'un simple document, c'est une réelle stratégie territoriale qui est à mettre en place permettant une définition nette de ce que doit être la vie étudiante.



En Bref :

Les Rythmes Universitaires

A. Faire de l'aménagement des rythmes un levier de réussite

- Répartir de manière équilibrée les enseignements sur l'intégralité d'une semaine, c'est à dire de manière égale du lundi au vendredi
- Imposer le respect systématique d'une pause méridienne décente
- Généraliser les semestres rebond, les semestres de réorientation ou encore les semestres décalés.
- Passer à des semestres à 14 semaines, avec des semaines moins chargées, en privilégiant le développement d'activités extra-universitaire (associative, sportives, culturelle, etc.)
- Développer dans le cadre de semestres à 14 semaines des semaines "libres" de séminaires, etc.
- Garantir des régimes spécifiques d'études permettant le choix des horaires des TD/TP, des dispenses d'assiduité, des régimes long d'étude, etc.
- Ouvrir un droit à la césure
- Généraliser les études sur les taux d'occupation des locaux afin de lutter contre les limitations des capacités d'accueil.

B. Créer la césure pour favoriser l'engagement étudiant

- Mettre en place le dispositif de césure garantissant des droits aux étudiants
- Créer un dispositif d'accompagnement pédagogique dans le cadre d'une césure
- Donner la possibilité aux étudiants de valoriser leur césure par un retour d'expérience

C. Adapter les services universitaires et sociaux aux rythmes étudiants

- Centraliser la gestion des planning au niveau des établissements, et même des ComUEs
- Améliorer l'ouverture des Bibliothèques Universitaires en priorité à l'approche des examens.
- Élargir l'accès des services universitaires et du CROUS aux étudiants en formation sanitaire et sociale
- Améliorer l'accès aux secrétariats en développant des services en lignes

D. Engager une vision partagée des rythmes universitaires

- Prendre en compte un schéma directeur des rythmes universitaires dans le cadre des plans d'amélioration de la vie étudiante élaborés par les ComUEs.
- Mettre en place des commissions Universités-Territoires, avec pour mission la diffusion de la culture universitaire sur un territoire

Partie 4

Le numérique et la pédagogie



Paradigmes

Persuadée que les progrès numériques doivent être la clé d'une pédagogie nouvelle et d'une organisation de l'enseignement supérieur renouvelée, la FAGE a fait le choix de mettre en avant ce thème et de proposer à ce sujet.

Depuis de nombreuses années la société évolue notamment au travers du numérique. Internet, smartphones, tablettes, en 10 ans il a fallu adapter nos pratiques et moderniser l'action des services publics en ce sens. **Une première interrogation à ce sujet pourrait être l'utilisation faite dans l'enseignement supérieur, qui est en effet bien moindre que le potentiel pédagogique que présentent les nouvelles technologies.**

Internet est une source d'informations exploitables par tous, et ce dès le plus jeune âge. Via cet outil, en à peine quatre ans, les cours en ligne, et notamment les MOOCs, ont connu un grand essor, posant ainsi la question de la **cohabitation que l'on peut observer, ou non, entre les formations présentielles "classiques" et les formations numériques à distance.**

La volonté affichée par les pouvoirs publics de mettre en avant le numérique, de façon parfois brutale, dans l'enseignement est plus perçue comme une annonce politique que comme une réelle nécessité. **Deux visions s'entrecroisent : celle qui suggère que la politique concernant le numérique relève d'un marketing académique "vitrine", et celle qui y voit plus une stratégie fonctionnelle utile au quotidien.**

Ces deux visions sont présentes dans le monde de l'enseignement supérieur et chacune est nourrie par des faits différents. **La communauté universitaire s'accorde sur le fait que les infrastructures présentes à destination des étudiants et des enseignants sont peu accessibles, ce qui ne leur permet pas de remplir leur mission.**

La vision de la FAGE

La FAGE considère que les annonces, porteuses de progrès et d'innovation pédagogique, **doivent se concrétiser par une approche fonctionnelle**, quotidienne et inclusive au sein de la pédagogie et du fonctionnement des universités

Pour ce faire, **le développement des infrastructures numériques est nécessaire** pour garantir un accès à tous, et faire de la France **un acteur majeur et visible du domaine**.

Leviers

A. Définir une stratégie ambitieuse en faveur du numérique

Une action coordonnée

Le numérique dans l'enseignement supérieur est une volonté politique affichée. Le lancement de la plateforme France Université Numérique (FUN) en 2013 en est une preuve concrète permettant au plus grand monde d'accéder à des cours en ligne. D'autres actions et textes législatifs mettent également les nouvelles technologies au premier plan du développement futur des établissements. Instaurer dans les textes réglementant les Communautés d'Universités et d'Établissements, un Vice-président en charge du Numérique, témoigne par exemple d'une volonté forte d'amener les universités et les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des politiques globales et communes sur le sujet, en mutualisant leurs moyens et infrastructures.

C'est dans ce contexte que la FAGE demande, à l'image de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur, la mise en place d'une Stratégie Nationale du Numérique dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Ce cadre fixé, décliné aux échelles nationales et locales, donne la possibilité aux ComUE et a fortiori aux CROUS, acteurs territoriaux, de déployer cette stratégie dans leurs politiques de site.

Des outils stratégiques promus et développés

Évoquée auparavant, parmi les outils numériques pour l'enseignement supérieur, la plateforme FUN est destinée à la promotion des cours en ligne ouverts et massifs (MOOC). Bien que présentant un potentiel important, ce dispositif monté rapidement est en phase de reconstruction.

Afin d'augmenter la visibilité de FUN et d'en faire un véritable outil de développement de la Francophonie, la FAGE préconise une refonte de la plateforme, en développant les coopérations avec les établissements francophones moteurs en termes de pédagogie numérique, mais aussi en assouplissant son fonctionnement. Les cours seraient ainsi disponibles non plus de façon périodique mais bien en continu.

La plateforme FUN s'est, dans son développement, révélée être un outil de l'accès aux savoirs. Il faut cependant remarquer qu'elle ne permet qu'une simple transmission des savoirs, non-participative, basée certes sur l'innovation et le numérique mais sans réelle plus-value pédagogique.

Les Universités Numériques Thématiques, quant à elles, ne sont pas utilisées à la hauteur de leur potentiel pour la formation initiale des étudiants. Offrant un complément pédagogique à la formation des étudiants, ces UNT sont basées sur une démarche participative, permettant aux étudiants d'être également acteurs de leur formation. Qui plus est dans certaines filières, ce sont 100 % des cours qui

sont accessibles via le numérique, sans pour autant que cela ne se substitue au présentiel. Malgré la participation financière des Universités pour contribuer au développement des UNT, ces dispositifs manquent de visibilité et de stabilité dans les moyens qui leur sont alloués. **La FAGE demande que soient mises en relation les UNT et la plateforme FUN. En effet tout en gardant leur organisation propre, les UNT et leurs productions gagneraient en visibilité pour les étudiants, en étant accessibles via FUN, et ainsi participeraient de façon plus large au développement et à la promotion de la pédagogie numérique.**

Qui plus est, à l'image des conseils de perfectionnement des UNT, **la FAGE demande que la plateforme FUN se dote d'un organe similaire afin d'impliquer les usagers dans la gouvernance et d'en faire des membres à part entière.**

L'accessibilité oui, mais des données protégées

Les peurs liées au développement du numérique dans l'enseignement supérieur viennent entre autre de la profusion d'informations que l'on peut trouver sur le net. Quelle place pour la protection des données à travers un outil aussi puissant qu'internet ? **Cette problématique selon la FAGE doit s'inscrire dans la mise en place d'une stratégie nationale de la protection des données personnelles.**

Cours en ligne diffusables, sites de partage de cours, autant de supports d'enseignement qui se retrouvent parfois diffusés à l'insu de leurs auteurs qui bénéficient cependant d'un droit à la propriété. **Il est nécessaire à ce sujet de moderniser les logiques de droits d'auteurs des enseignements.**

Les licences libres sont, dans une certaine mesure, une possibilité d'évolution de la diffusion des contenus scientifiques des enseignants chercheurs. En effet ces licences libres permettent la diffusion de toute ou une partie d'une oeuvre soumise aux droits d'auteur, selon les conditions fixées par l'auteur. **Ces systèmes doivent être développés et soutenus par la communauté universitaire.**

La problématique concernant l'accessibilité versus la protection des œuvres et données doit être traitée dans toute sa complexité. Une attitude trop protectionniste créerait un manque à la visibilité de la recherche française. Tout le paradoxe est là : on ne peut décemment pas imaginer qu'à l'heure des regroupements des établissements, des grandes vagues d'investissements via les Programmes d'Investissements d'Avenir, mettant en valeur la

Le Plagiat

Emprunter illicitement une œuvre originale, est un délit pénal assimilé à une fraude de la propriété intellectuelle et une contrefaçon. Bien souvent les étudiants ne sont pas informés des risques liés à cette pratique. Il s'agit en règle générale d'un « mésusage » dû à une lacune concernant les règles de citation et une connaissance insuffisante de la méthodologie de travail universitaire. Les risques encourus sont de voir l'épreuve annulée et parfois même jusque 5 ans d'interdiction d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Des logiciels très performants sont utilisés pour détecter les fraudes. Certaines universités ont une approche pédagogique proposant aux étudiants de passer leurs travaux dans le logiciel anti-plagiat. Cette pratique permet de faire de la sensibilisation et de la prévention quant aux risques de fraude.

FOCUS

recherche en France et accroissant la visibilité de nos Universités, le nombre de publications en ligne soient en diminution sous couvert de peur de plagiat, de données mal protégées, de droits d'auteurs bafoués. **De ce fait, la FAGE propose la création d'un label France des productions de recherche en ligne, afin d'en protéger les droits d'auteur.**

L'enseignement et la recherche rénovés

L'approche du numérique dans la formation doit être repensée de manière plus transversale et interdisciplinaire. Le C2i, souvent déconsidéré par les étudiants qui y voient peu d'intérêt, doit être davantage intégré au sein d'enseignements numériques.

Via une plateforme rénovée mettant à disposition les apports théoriques de la formation du C2i, l'enseignement pratique doit être valorisé et mis au profit de l'acquisition de compétences spécifiques (en lien avec la mention de licence suivie), transversales et pré-professionnelles.

Dès lors il s'agit de généraliser certaines pratiques et initiatives faisant ses preuves dans d'autres établissements. Une partie du C2i se faisant d'une à distance via des MOOCs, assurant ainsi un suivi, ou encore des fiches techniques en libre accès. On peut imaginer des fiches techniques sur l'utilisation des outils tableur et traitement de texte par exemple. D'autre part il s'agit d'assurer des cours en présentiel pour un suivi plus complet. **De fait, un cours de prévention quant à la protection des données personnelles, la e-réputation, ainsi que des problématiques autour du plagiat, comprenant un aspect de sensibilisation sur la recherche et l'utilisation des données, semble pertinent.**

Certaines épreuves de C2i doivent pouvoir s'adapter aux différentes UE combinant des compétences liées à l'informatique et connaissances acquises, en rapport direct avec la formation de l'étudiant. Par exemple, on peut imaginer une épreuve de création d'une présentation informatique, associée à une critique d'article en relation avec une ou plusieurs UE enseignée(s) dans la formation. **Cette mise en pratique pourra également s'appuyer le service d'insertion professionnel** dans le cadre d'épreuves combinant la création de CV et Lettre de motivation, mêlant alors aptitude à créer un CV et aptitudes liées à l'informatique.

Au delà d'apprendre à utiliser les outils numériques, **le C2i doit permettre de transformer les pratiques des étudiant-e-s en développant le recours à ces nouvelles technologies dans leurs pratiques quotidiennes.** Ainsi, la formation du C2i doit créer plus de lien avec la plateforme FUN et les UNT, véritables ressources pédagogiques pour les étudiants. **Pour cette raison la FAGE demande l'intégration du C2i au sein des UNT afin d'améliorer la cohérence entre cette formation et le domaine d'étude suivi par l'étudiant.**

Il est nécessaire d'inclure les étudiants dans les procédés de perfectionnement pour s'adapter à la transformation et l'évolution des outils numériques.

B. Passer d'une logique de mode à une logique pédagogique fonctionnelle

Une pédagogie nécessairement renouvelée

L'introduction du numérique dans l'enseignement supérieur ouvre de nouvelles possibilités d'évolutions en termes de pédagogie et l'opportunité de réaffirmer le rôle institutionnel de l'université. **En effet, le cours magistral en amphithéâtre ne doit plus être l'alpha et l'oméga de l'université, il est temps de remettre l'apprenant au centre de l'enseignement et de la pédagogie.**

Le développement des outils numériques ne doit pas être envisagé comme l'unique réponse pour rénover la pédagogie, et faire tomber les pratiques dans la solution de facilité du "tout-numérique". Plutôt qu'envisager le numérique comme un enseignement unidirectionnel, les outils doivent être engagés pour le développement du e-learning, permettant d'unir le numérique et les formations en présentiel centrées sur l'étudiant. **L'Université devient ainsi un lieu de dialogues, de discussions, de débats, avec des temps en présentiel dédiés à l'échange, au projet et à l'action, appelant au développement de la pédagogie inversée, système faisant déjà ses preuves dans plusieurs universités.**

La FAGE refuse une logique de transmission du savoir basée uniquement sur de l'enseignement à distance, ce qui peut être le cas de certains MOOCs notamment, mais prône une démarche hybride, type blended learning associant les liens faibles (numériques, réseaux collaboratifs ...) aux liens forts que sont les enseignements en présentiel.

Les outils numériques doivent par ailleurs être envisagés comme des facilitateurs dans le développement du suivi des étudiants. Ainsi leur utilisation pour l'évaluation des enseignements est un nécessaire point de développement. Une pédagogie inversée, dégageant du temps dit « universitaire » qui ne serait plus consacré à des cours magistraux, permet le développement des travaux collectifs envisagés dans une optique pluridisciplinaire. Dans certaines universités les équipes

pédagogiques travaillent de concert pour permettre aux étudiants d'être évalués sur des applications concrètes dans le cadre de projets mêlant plusieurs matières et enseignements. **La FAGE propose de développer ce type d'évaluations, transdisciplinaires, en groupe, et basées sur le projet.**

La méconnaissance du numérique de la part des enseignants entraîne une non-utilisation ou une mauvaise utilisation des outils numériques. **Les transformations constantes issues du numérique induisent une nécessaire formation des enseignants à ces outils. La formation proposée doit être initiale, continue et évolutive en fonction des avancées technologiques.**

FOCUS

La Classe inversée

Pédagogie qui n'est pas vraiment nouvelle, il s'agit schématiquement de faire travailler l'étudiant en amont du cours pour faire évoluer ce dernier un espace d'échanges, de débats et de questions. Le suivi individualisé de l'étudiant peut être ainsi amélioré. La posture de l'enseignant est donc inversée, il n'est plus le détenteur seul du savoir, il est facilitateur de l'apprentissage.



Un travail en collaboration indispensable

Chaque université possède son Espace Numérique de Travail, sa plateforme pédagogique sur laquelle plus ou moins d'enseignants inscrivent des contenus. De grandes disparités existent selon les universités. Certaines ont développé un ENT et une plateforme type MOODLE, d'autres ont fusionné les deux en un. Cette multiplication des supports nuit à la lisibilité des dispositifs pour les étudiants. **La FAGE propose d'harmoniser les plateformes pédagogiques et plateformes de cours au niveau national, afin de les rendre davantage compatibles et ainsi favoriser le partage de cours.** Cette proposition est aussi à mettre en relation avec les politiques territoriales de l'enseignement supérieur notamment au travers des ComUE ou plusieurs établissements doivent collaborer sur les politiques et les outils de formations.

Ces plateformes deviendraient ainsi l'accès privilégié à des supports de cours, tutorats, MOOC etc. L'Université de Grenoble 1 propose par exemple aux étudiants d'une majorité de filières de l'établissement plus de 500 heures de tutorat en ligne, 220 heures de cours magistraux, et 800 heures de travaux dirigés. Cette offre volumineuse vient d'une volonté de promouvoir la réussite par la pédagogie inversée évoquée auparavant. Cependant, tous ces supports doivent servir l'intérêt premier de l'étudiant. **Mis en lien avec les services pédagogiques des universités, l'étudiant doit pouvoir se créer via son compte sur la plateforme son parcours personnalisé en ligne grâce aux supports proposés.**

Enfin, constat étant, les supports numériques sont de plus en plus nombreux et de qualité pédagogique variable. **Il devient nécessaire de développer via le HCERES une évaluation des formations en ligne, certifiant leur contenu, étant gage de qualité, et permettant à ces dernières d'être intégrées dans le portefeuille de compétences de l'étudiant.**

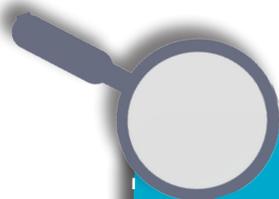
C. Moderniser les infrastructures numériques

L'évolution du numérique doit être nécessairement accompagnée par une modernisation des infrastructures. Trop peu de réflexions sur l'organisation des campus ont eu lieu en France, créant des sites universitaires éclatés, sans cohérence, et ne prenant pas en compte les rythmes étudiants.

Il existe entre les établissements d'enseignement supérieur de grandes inégalités quant aux équipements numériques présents. Il est **indispensable de réduire ces inégalités.** Cette réduction d'inégalités peut dans certains cas passer par de la simple mutualisation entre les services universitaires numériques, qui devront se mettre en relation dans le cadre des COMUE notamment.

Enfin, via les IDEX, la FAGE préconise la construction de learning centers. Ce concept permet aux étudiants et enseignants d'accéder aux ressources documentaires et numériques, via des bibliothèques en ligne, dans un espace offrant la possibilité de travailler seul ou en groupe. Ces lieux d'apprentissage collaboratifs doivent également se situer à proximité de résidences universitaires et de lieux de restaurations gérés par le CROUS, afin que tout soit prévu pour que les étudiants aient les meilleures conditions d'études et de réussite.

C'est également l'usage qui est fait de ces équipements qui doit être amélioré. Leur promotion doit faire l'objet d'une réelle stratégie, tant auprès des étudiants que des enseignants, en passant par la nécessaire formation de ces derniers à l'utilisation de ces équipements et de ces lieux.



FOCUS

Les Learning Centers

Dans l'objectif de mettre en place une réelle démarche qualité et de faire comprendre de l'enjeu de la part des universités, la FAGE demande à ce que soit engagée une politique d'évaluation des pratiques et des équipements numériques par le Haut Conseil d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement

Le concept de Learning Center a été forgé aux Etats-Unis puis s'est diffusé dans les pays nordiques et anglo-saxons. Sa mise en oeuvre est liée à l'évolution de l'enseignement supérieur et des bibliothèques universitaires dans les années 90. Il allie un lieu architectural, souvent emblématique, et l'intégration d'un ensemble de services pédagogiques, sociaux et technologiques. Un accent y est mis sur l'assistance à l'utilisateur.



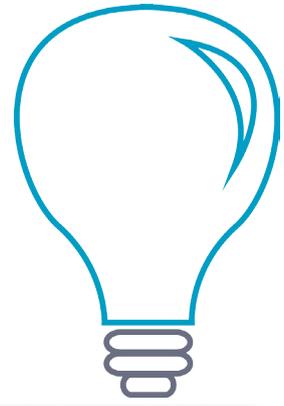
Supérieur. De même, un critère sur l'existence et l'utilisation des équipements numériques doit être introduit dans le système d'allocation des moyens alloués aux établissements.

D. Investir dans le numérique pour développer la formation continue

La formation tout au long de la vie (FTLV) revêt un enjeu majeur pour les universités qui n'utilisent pas suffisamment les outils numériques pour la formation continue. Les profils des apprenants en formation continue sont divers et variés, tant sur l'âge que sur les situations personnelles, familiales et professionnelles. Suivre une formation en présentiel peut dans ces cas là s'avérer plus compliqué qu'en étant étudiant en formation initiale : il faut adapter la formation à l'apprenant. **Dans une démarche de compétences certifiées grâce à une validation des acquis numériques, le développement de la formation continue à distance, prenant appui sur la plateforme FUN, devient une solution à ces problématiques.**

Ces formations numériques doivent selon la FAGE être développées en lien avec les acteurs du bassin socio-économique afin de favoriser l'insertion professionnelle. Qui plus est impliquer les entreprises dans la construction de l'offre de formation numérique améliorera le versement de la taxe d'apprentissage vers les universités, cette collecte servira d'autant plus à développer le catalogue de formation numérique proposé.

En passant par la banque publique d'investissement, qui a pour objectif de financer le développement des entreprises on pourrait imaginer que **la BPI puisse financer l'équivalent de la part de la taxe d'apprentissage reversée aux universités lorsque l'entreprise travaille avec celles-ci à l'élaboration et le développement de la formation continue.**



En Bref :

Le Numérique et la Pédagogie

A. Définir une stratégie ambitieuse en faveur du numérique

- Élaborer une Stratégie Nationale du Numérique dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- Développer la plateforme France Université Numérique (FUN)
- Développer les coopérations entre FUN et la francophonie
- Mettre en relation les Universités Numériques Thématiques (UNT) et FUN
- Doter FUN d'un conseil de perfectionnement dont les usagers seraient membres
- Mettre en place une stratégie nationale de protection des données
- Moderniser les logiques de droits d'auteurs des enseignements
- Développer les licences libres
- Créer un label France des productions de recherche en ligne
- Rénover le C2i et en faire une UE basée sur plus de transdisciplinarité
- Intégrer le C2i au sein des UNT
- Rénover la plateforme et ses contenus théoriques
- Créer plus d'interactions avec FUN et les UNT

B. Passer d'une logique de mode à une logique pédagogique fonctionnelle

- Mettre en place un enseignement mixte, type blended learning, associant

enseignements à distance et présentiels

- Développer via le numérique les travaux et évaluations collectifs et transdisciplinaires basés sur le projet
- Mettre à jour la formation initiale et continue des enseignants à l'usage des outils numériques
- Harmoniser à l'échelle nationale les plateformes pédagogiques
- Développer via le HCERES une évaluation des formations en ligne
- Valoriser les parcours numériques des usagers via la mise en place d'un portefeuille de compétences

C. Moderniser les infrastructures numériques

- Mettre en relation et mutualiser les services universitaires numériques au sein des ComUE
- Construire des learning centers, en s'appuyant sur les IDEX
- Engager une politique d'évaluation des pratiques et des équipements numériques par le HCERES

D. Investir dans le numérique pour développer la formation continue

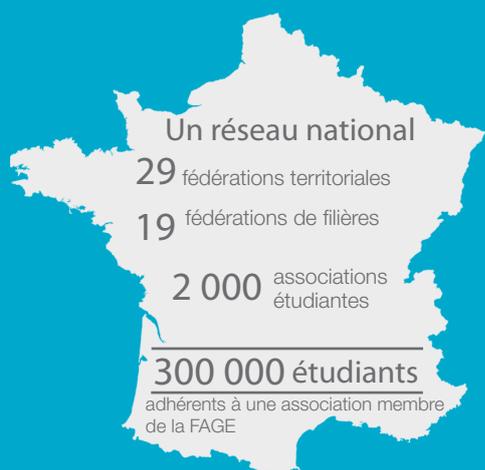
- Développer la formation continue à distance en prenant appui sur FUN
- Impliquer les acteurs socio-économiques dans la construction de l'offre de formation continue numérique
- S'appuyer sur la banque publique d'investissement pour financer, sur le modèle de la taxe d'apprentissage, le développement de la formation continue



Contact

Alexandre Leroy
Président

alexandre.leroy@fage.org



La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur le principe de la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des droits dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée organisation de jeunesse et d'éducation populaire par le Ministère en charge de la jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

La FAGE est membre de :

ESU : European Students' Union

FFJ : Forum Français de la Jeunesse

MedNet : Mediterranean Network of Student Representatives

CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNAJEP : Comité pour les relations National et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

